GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Administration des douanes et accises

LE CODE DES DOUANES DE L'UNION :

(CDU – UCC)

Changements majeurs quant au Code des Douanes Communautaire

(Marc DUHR, Inspecteur Principal)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Administration des douanes et accises

Législation applicable depuis le 1er mai 2016:

RÈGLEMENT (UE) N° 952/2013 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 9 octobre 2013
établissant le code des douanes de l'Union

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/2446 DE LA COMMISSION
du 28 juillet 2015

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2015/2447 DE LA COMMISSION
du 24 novembre 2015

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2016/341 DE LA COMMISSION
du 17 décembre 2015

Nouvelle structure

Deux règlements délégués et un règlement d'exécution en lieu et place des anciennes dispositions d'application du Code des Douanes Communautaire :

- **Règlement délégué (UE) 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 complétant le règlement (UE) no.952/2013 du Parlement européen et du Conseil au sujet des modalités de certaines dispositions du code des douanes de l'Union**

(appelé par la suite "delegated act – DA")

- **Règlement d'exécution (UE) 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 établissant les modalités d'application de certaines dispositions du règlement (UE) no.952/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant le code des douanes de l'Union**

(appelé par la suite "implementing act – IA")

- **Règlement délégué (UE) 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) no.952/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) 2015/2446 de la Commission**

(appelé par la suite “transitional delegated act – TDA”)

Pourquoi changer vers le UCC – CDU ?

- Evolution après le MCC (modernised customs code)
- Mise en conformité avec divers traités (notamment traité de Lisbonne)

Buts du UCC – CDU :

- Simplification des procédures
- Vitesse du marché – facilitation du commerce
- Uniformisation à l'échelle européenne
- Evolution vers le monde informatique

Structure du Code des Douanes de l'Union :

- TITRE I : Généralités
- TITRE II : Eléments de base de taxation
- TITRE III : Dette douanière et garanties
- TITRE IV : Introduction sur le territoire
- TITRE V : Statut douanier, régimes douaniers, vérification, mainlevée et disposition des marchandises
- TITRE VI : Mise en libre pratique et exonération des droits à l'importation
- TITRE VII : Régimes particuliers
- TITRE VIII : Sortie de marchandises du territoire douanier de l'Union
- TITRE IX : Systèmes électroniques, simplifications et dispositions finales

* **TITRE I :**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Changements principaux du TITRE I :

- Conditions OEA (AEO)
- Représentation en douane
- RTC (BTI)

* **TITRE II :**

ÉLÉMENTS SUR LA BASE DESQUELS LES DROITS À L'IMPORTATION OU À L'EXPORTATION ET D'AUTRES MESURES SONT APPLIQUÉS DANS LE CADRE DES ÉCHANGES DE MARCHANDISES

Changements principaux du TITRE II :

- Détermination de la valeur transactionnelle
  (art. 128 IA)
- Introduction du système REX

(précisions dans l'Atelier de travail no. 2)

* **TITRE III :**

DETTE DOUANIÈRE ET GARANTIES

Changements principaux du TITRE III :

- Garanties

* **TITRE IV :**

MARCHANDISES INTRODUITES SUR LE TERRITOIRE DOUANIER DE L'UNION

Changements principaux du TITRE IV :

- Exemptions de l'ENS (art. 127.2b UCC / art. 104 DA)
- ENS – délais (art. 127.3 + 7 UCC / art. 105-111 DA)
- ENS – Multiple filing (art. 127.6 UCC)
- Dépôt temporaire
  (art. 149 UCC – délais / art. 148.5 UCC – mouvements)

(précisions dans l'Atelier de travail no. 1)

* **TITRE V :**

RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES AU STATUT DOUANIER, AU PLACEMENT DE MARCHANDISES SOUS UN RÉGIME DOUANIER, À LA VÉRIFICATION, À LA MAINLEVÉE ET À LA DISPOSITION DES MARCHANDISES

Changements principaux du TITRE V :

- EIDR (art. 182 UCC)
- CC (art. 179 UCC)
- Self-assessment (art. 185 UCC)

(précisions dans l'Atelier de travail no. 1)

* **TITRE VI :**

MISE EN LIBRE PRATIQUE ET EXONÉRATION DES DROITS À L'IMPORTATION

* **TITRE VII :**

RÉGIMES PARTICULIERS

Changements principaux du TITRE VII :

- Un seul type d'entrepôt privé
- Suppression entrepôt franc et zone franche type II
- Suppression perfectionnement actif – rembours
- Suppression transformation sous douane

(précisions dans l'Atelier de travail no. 1)

* **TITRE VIII :**

SORTIE DE MARCHANDISES DU TERRITOIRE DOUANIER DE L'UNION

Changements principaux du TITRE VIII :

- Exemption de l'EXS (art. 263.2 UCC – art. 245 DA)
- Bureau de sortie
- Définition "exportateur"
- Abolition de l'obligation EAD (art. 333.6 IA)

(précisions dans l'Atelier de travail no. 1)

* **TITRE IX :**

SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES, SIMPLIFICATIONS, DÉLÉGATION DE POUVOIR, COMITÉ ET DISPOSITIONS FINALES

Mesures transitoires :

- Règlementées dans DA – IA – TDA
- UCC – WP (work programme)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Administration des douanes et accises

Mesures transitoires du TDA :

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2016/341 DE LA COMMISSION

du 17 décembre 2015

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Administration des douanes et accises

Mesures transitoires – planning WP :

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2016/578 DE LA COMMISSION

du 11 avril 2016

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Administration des douanes et accises

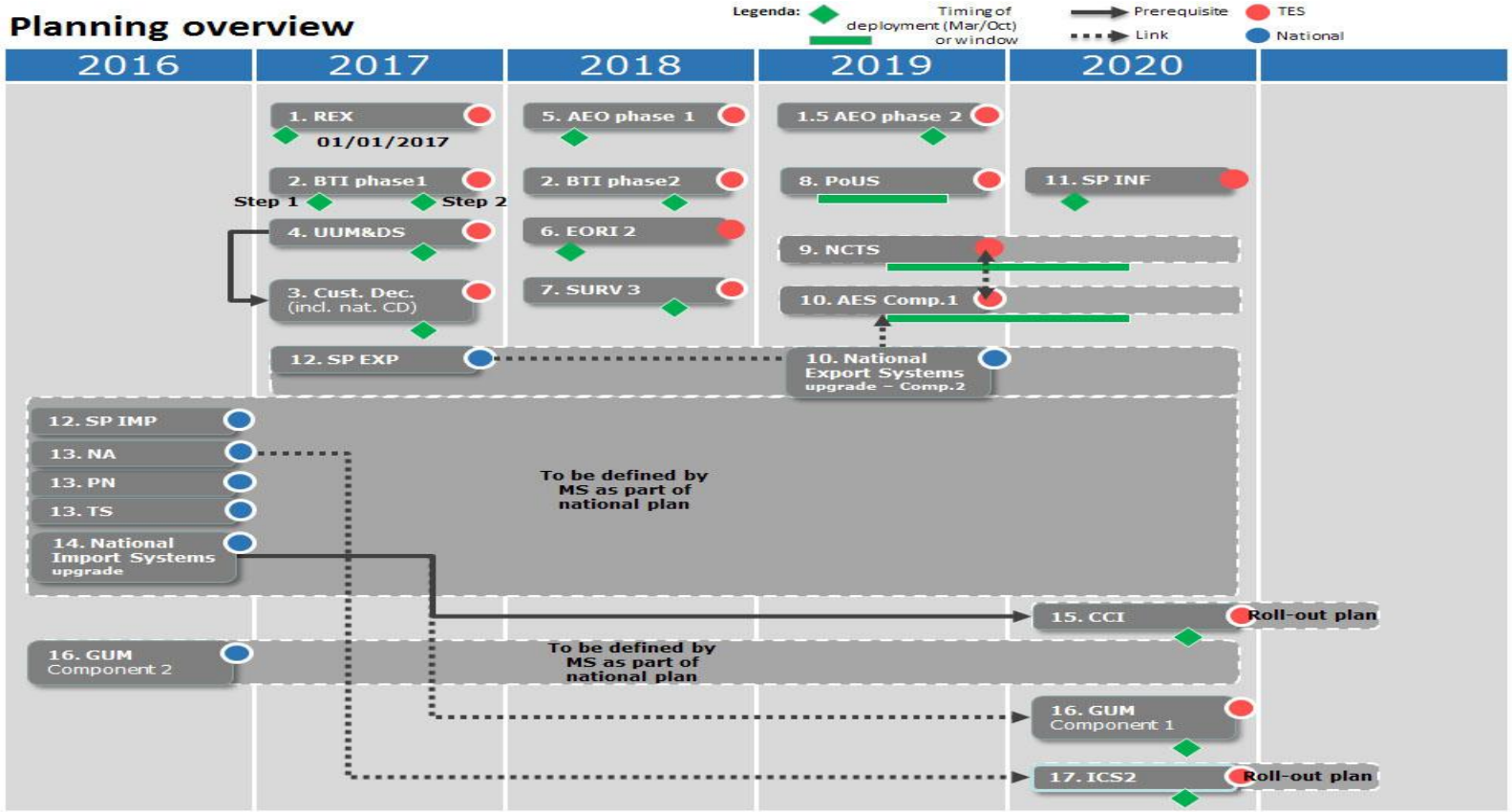

Further information :

Union Customs Code

http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_code/union_customs_code/ucc/index_en.htm

Nouvelle Interface WEB :

* Interface Web en HTML5
* Nouveau layout
* Mise en production automne 2016

(Robert Scheueren – Inspecteur Principal 1er en rang)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des douanes et accises

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

English | Français

Declaration Processing : All

IETA | Mode | View | Declaration | Actions | System | T-BOULANGERIE

LRN : 1502000014250000752473

Declaration Header

General | Economic Operators | Transport & Routing | Financials | Dispatching | Tax & Duty | Guarantees

Country of Destination *
Select — CH - Switzerland

Country of Dispatch/Export *
Select — LU - Luxembourg

In Container? *
Select — false - No

ID of Mode of Transport at Departure *
D5090703

Nationality at Departure
N/A

Mode of Transport at Border *
Select — 3 - Road transport

Mode of Transport Inland
Select — 3 - Road transport

Nationality Crossing the Border *
Select — LU - Luxembourg

ID Crossing the Border *
ASTAL

Transport Crossing the Border
N/A

Merci pour votre attention